

## **SENDY WIPES**

CPNP référence n. 121696 selon l'article 13 du Règlement. (CE) n. 1223/2009



### **Fiche Technique**



#### **Caractéristiques du produit**

- Lingettes de tissu non tissé
- Enrichies avec Aloe Vera
- Très résistantes
- Légèrement abrasives
- Avec solvant d'origine naturel
- Enrichies avec émollient et lanoline
- Contiennent un agent antibactérien
- Testées selon les normes EN 1276 et EN 12504

#### **Description**

Lingettes humidifiées sans rinçage avec action antibactérienne.

#### **Type de salissure**

Peinture, émail, préparations isolantes, ciment, rouille, colles, résine, graisse, huile, lubrifiants, hydrocarbures, bitume, noir de charbon, graphite, encre, colorant, mousse polyuréthane, PE, PP, PB et PVDF.

#### **Mode d'emploi**

Frotter les mains jusqu'à complète émulsion des salissures. Bien fermer le couvercle après chaque utilisation, afin de préserver la fraîcheur des lingettes.

#### **Avantages**

- Elimine les mauvaises odeurs et laisse les mains légèrement parfumées
- Efficace supérieure grâce à l'ajout de solvants d'origine naturel
- Multi-usage : adapté aussi pour nettoyer les outils de travail
- Hygiène total : action dégraissante et assainissante
- Pratique : peut être utilisé dans toute situation, il ne nécessite pas de rinçage

#### **Test effectués**

##### **Patch test (Test épicutané)**

Test effectué avec une méthode occlusive, à travers l'application de patchs sur un certain nombre de volontaires. Le produit est laissé en contact avec la peau pendant 48 heures pour vérifier l'éventuelle apparition d'irritation.

##### **Challenge test**

Procédure apte à vérifier la stabilité microbiologique du produit dans le temps. Le test consiste à inoculer des germes microbiens dans l'échantillon à tester, puis de dénombrer ces germes à diverses échéances.

Testé selon les **standards EN 1276, EN 12054**  
Site de production certifié **ISO 9001 et ISO 14001**

#### **Formats disponibles**

<b>Code</b>	<b>Format</b>	<b>Pcs/Carton</b>	<b>Distributeur</b>
00844	Sachet individuel	288	/
00836	Sachet individuel en présentoir de comptoir	96	/
00087	Tube de 40 lingettes (15x20cm)	6	/
00813	Seau de 100 lingettes (26x27 cm)	4	<b>Support mural</b> - Art. 00328
00138	Tube avec 40 lingettes en présentoir de comptoir	9	
00266	Tube avec 40 lingettes en Palbox	105	/
00267	Seau de 100 lingettes en Palbox	30	<b>Support mural</b> - Art. 00328

## **SENDY WIPES**

CPNP référence n. 121696 selon l'article 13 du Règlement. (CE) n. 1223/2009



### **Données techniques**

#### **Ingrediénts**

Aqua, C9-11 Pareth-8, Dimethyl Glutarate, Dimethyl Succinate, Dimethyl Adipate, PEG 40 Hydrogenated Castor Oil, Aloe Barbadensis Leaf Juice Extract, Tocopherol Acetate, Glycerine, Propylene Glycol, Chlorhexidine digluconate, Parfum, Limonene, Hexyl Cinnamal, Citral, DMDM Hydantoin, Iodopropynyl Butylcarbamate.

#### **Caractéristiques chimiques-physiques**

Aspect : TNT (tissu non tissé)  
Couleur : orange  
Parfum : orange  
pH : 5.3/5.7

#### **Critères de stockage**

Conserver dans des locaux frais, secs et bien aérés, à une température comprise entre 10° et 35°C. Ne pas exposer aux sources de chaleur, ni aux rayons directs du soleil.

#### **Interventions en cas de contact accidentel**

Contact avec les yeux : laver immédiatement avec de l'eau du robinet. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et communiquer avec le centre antipoison le plus proche.

#### **Duré du produit**

Le produit peut être stocké pendant 36 mois dans son emballage non-ouvert. Utiliser entre 12 mois de l'ouverture.

#### **Transport**

Pas sujet à la norme ADR.

### **Informations réglementaires**

Produit sujet au **Règlement (CE) n. 1223/2009** du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009, sur les produits cosmétiques.

Produit **pas** sujet au Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP) du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH) comme indiqué à l'art. 1 alinéa 5 lettre C.